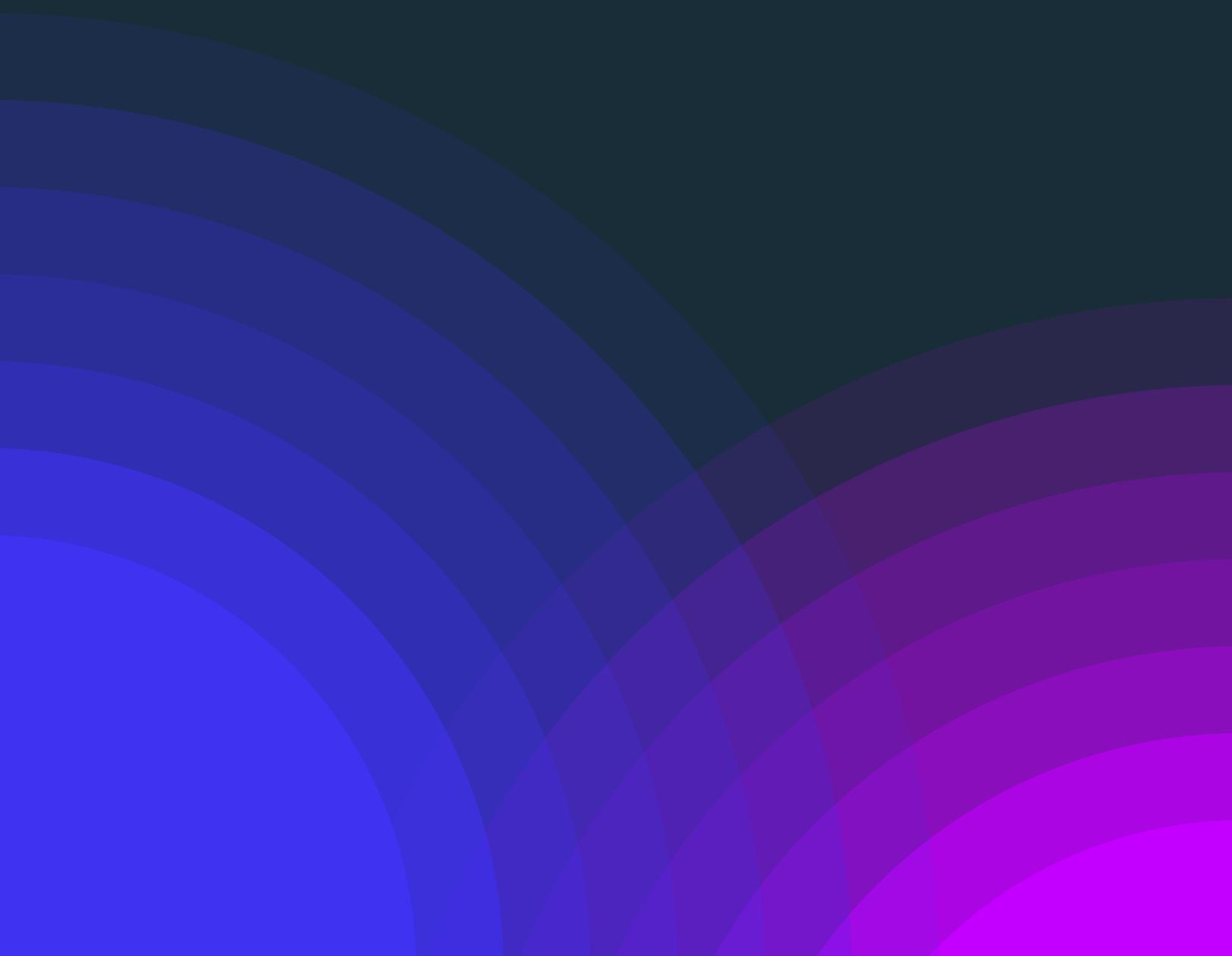


LIVRE BLEU SSE MONDIAUX



Livre Bleu

No. de document:	2-HS-AML-001
Version:	02
Titulaire de la gouvernance:	VPP SSE Mondiaux
Approuvée par:	Chef de la gestion des risques, Surveillance des risques et du rendement de projet
Date d'approbation:	2024-10-11
Date de révision:	2024-10-11
Publié par:	SSE Mondiaux
Date de publication:	2024-10-11

Objectif

L'objectif de ce **manuel** de définir l'approche d'**AtkinsRéalis** en matière de santé, sécurité et environnement (SSE).

Ce manuel est la base processus de gestion SSE mondial (GHSEMS) d'**AtkinsRéalis**. Il s'agit du document directeur de l'entreprise qui décrit les attentes d'**AtkinsRéalis** pour une approche commune et cohérente de la gestion SSE basée sur les normes ISO 45001 et ISO 14001.

Index des révisions

Version	Date de publication	Nature des révisions
01	2024-08-30	Les Livres Bleu précédents se voulaient un recueil des documents SSE dont le Système Mondial de Gestion SSE (SMGSSE) faisait partie. Cette nouvelle version comprend uniquement le SMGSSE, d'où version 01. Nouveau format et SNC-Lavalin remplacé par AtkinsRéalis . Dans cette version, les documents de gouvernance SSE suivants sont référencés mais ont été physiquement retirés du Livre Bleu: Indicateurs SSE, Protocoles de gestion des risques critiques et Meilleures pratiques de gestion environnementale. Des sections sur le bien-être et le programme de leadership ont été ajoutées et les sections sur les rôles et responsabilités ont été réintroduites. La section sur les audits d'assurance SSE a été révisée pour donner des détails sur les différents types d'audits.
02	2024-10-11	L'inclusion de l'analyse des blessures graves ou des décès (en anglais SIF pour Serious Injury and Fatality) a été ajoutée et la notion d'Incident à Potentiel Élevé a été retirée.

Le glossaire d'entreprise et les liens vers les documents de gouvernance SSE se trouvent uniquement sur notre intranet. Les versions les plus récentes de nos documents de gouvernance et des définitions qui se trouvent sur notre intranet ont préséance sur celles qui se trouvent à tout autre endroit (y compris le présent document).

Table des matières

1. Champ d'application	5
2. Public cible	5
3. Définitions	5
4. Contexte	5
5. Livre Bleu	5
5.1 Enjeux internes et externes	6
5.2 Besoins et attentes des parties intéressées	6
6. Leadership	7
6.1 Alignement des valeurs	7
6.2 Système et surveillance	7
6.3 Éducation et engagement	7
6.4 Leadership visible	7
6.5 Énoncé de politique SSE	8
6.6 Énoncé de politique mondiale de développement durable	8
6.7 Structure organisationnelle de SSE mondiale	8
6.8 Rôles et responsabilités	8
6.9 Comité mixte SSE	12
6.10 Gouvernance	12
7. Cadre pour le bien-être « Thrive »	13
7.1 Les cinq piliers de l'approche du bien-être d'AtkinsRéalis	13
8. Planification	14
8.1 Gestion des risques	14
8.2 Identification des obligations légales et autres obligations de conformité	17
8.3 Objectifs	17
8.4 Indicateurs de rendement clés	17
9. Support	18
9.1 Compétence, formation et sensibilisation	18
9.2 Communication	18
9.3 Maîtrise des informations documentées	18

10. Operation	19
10.1 Gestion du changement	19
10.2 Gestion de la chaîne d’approvisionnement	19
10.3 Maîtrise opérationnelle	20
10.4 Préparation et réponse aux situations d’urgence	20
11. Évaluation du rendement	22
11.1 Mesure et surveillance du rendement	22
11.2 Surveillance et programme d’assurance mondial	23
11.3 Revue de direction	24
12. Amélioration	25
12.1 Gestion des incidents	25
12.2 Non-conformités et actions correctives	26
12.3 Amélioration continue	26
12.4 Récompenses et reconnaissances	26
13. Exceptions et dérogations	26
14. Informations complémentaires	27
Annexe A – Glossaire Livre Bleu	28

1. Champ d'application

Le **champ d'application** de ce manuel est défini dans le [Glossaire d'entreprise](#).

2. Public cible

Ce **manuel** (également appelé Livre Bleu et Système mondial de gestion SSE (SMGSSE)) s'applique à tous les **secteurs, régions, activités mondiales, projets** et **personnel** d'**AtkinsRéalis**, et ce peu importe leur lieu de travail.

Tous les **secteurs, régions, activités mondiales** d'**AtkinsRéalis** et leurs **milieux de travail contrôlés** (bureaux, **projets**, opérations) doivent mettre en œuvre et démontrer leur conformité au SMGSSE.

Pour les **milieux de travail non-contrôlés**, **AtkinsRéalis** demeure responsable de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses **employé-es** ainsi que de nos Impacts Environnementaux. Ce **manuel** ne s'applique pas aux **milieux de travail non-contrôlés**. Cependant, des instructions doivent être fournies à nos **employé-es** pour gérer les **risques** liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE). Ces instructions se trouvent dans [l'instruction de travail sur les exigences pour les milieux de travail non-contrôlés](#).

3. Définitions

Tous les termes **en gras et en italique** sont définis dans le [Glossaire d'entreprise](#). Tous les termes commençant avec une majuscule sont définis à l'annexe A.

4. Contexte

AtkinsRéalis est une entreprise mondiale de conception, d'ingénierie et de gestion de **projets**. Notre principal objectif est d'offrir de la valeur sur les marchés finaux tels transports, bâtiments et lieux, défense, minéraux et métaux, eau, électricité et énergies renouvelables, installations industrielles et énergie nucléaire.

Ces services sont fournis dans le cadre d'une structure organisationnelle et opérationnelle complexe et d'accords internes et externes qui comprennent:

- une organisation générale d'entreprise,
- un ensemble complexe d'entités juridiques organisées autour des **secteurs** d'activités, des **régions** et des **activités mondiales**,
- des filiales détenues en exclusivité ou partiellement,

- des **projets** organisés comme suit:
 - **projets contrôlés** par **AtkinsRéalis** et organisations de **projets** autonomes
 - partenariats contrôlés par **AtkinsRéalis**
 - partenariats à participation minoritaire pour **AtkinsRéalis**

5. Livre Bleu

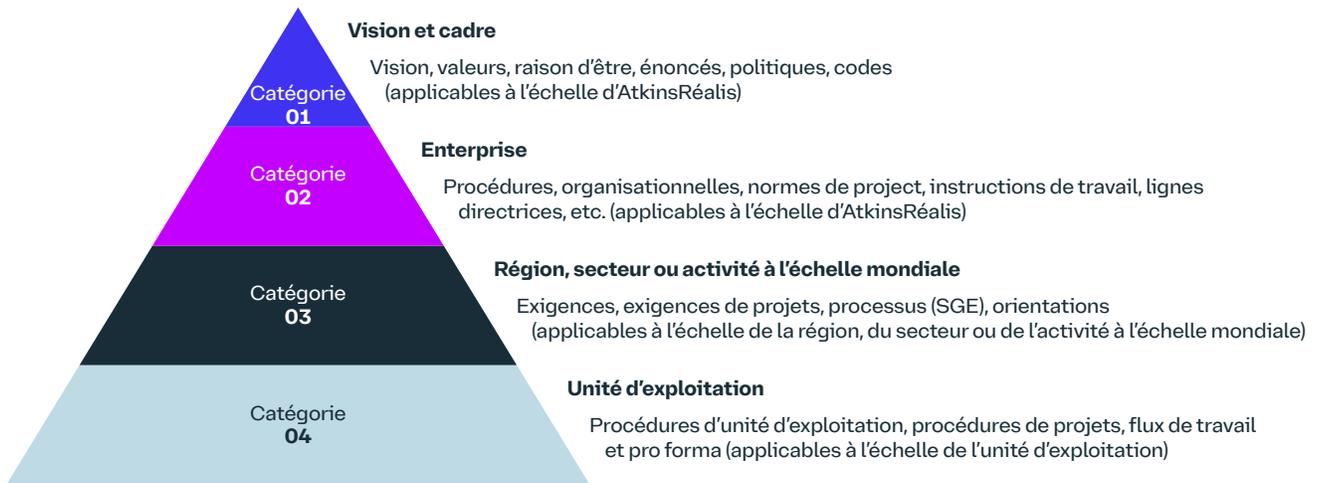
Il est primordial d'atténuer les **risques** SSE pour le **personnel**, les partenaires commerciaux, le public et les Zones Sensibles associés aux activités d'**AtkinsRéalis**. Pour faire face à ces **risques**, **AtkinsRéalis** a développé son Livre Bleu, i.e., son SMGSSE, selon lequel le **secteur** nucléaire, toutes les **régions**, les **activités mondiales** et les **unités d'exploitation (UE)** associées doivent respecter ou surpasser les exigences de ce SMGSSE. Le SMGSSE est la base de tous nos processus de gestion SSE.

Le Livre Bleu d'**AtkinsRéalis** représente le SMGSSE de haut niveau pour l'organisation mondiale et est conçu pour établir un cadre clair de processus obligatoires afin de garantir que le **secteur** nucléaire, toutes les **régions**, les **activités mondiales** et les **UE** associées répondent aux mêmes exigences. Le SMGSSE fournit un résumé de ces exigences obligatoires.

AtkinsRéalis s'attend à ce que ses partenaires d'affaires, comme les sociétés associées ou les **coentreprises** au sein desquelles nous n'assumons pas la responsabilité d'Entrepreneur Principal, de même que les **entrepreneurs** et les **fournisseurs** avec qui nous sommes impliqués, se conforment à des normes équivalentes en matière de SSE. **AtkinsRéalis** informera ses partenaires de ses **documents de gouvernance** SSE et collaborera avec eux lorsque nécessaire afin qu'ils adoptent des pratiques conformes aux nôtres.

L'objectif d'**AtkinsRéalis** est d'améliorer continuellement l'excellence en matière de santé, de sécurité et d'environnement, qui soutiennent l'intendance de nos **employé-es**, de nos **entrepreneurs** et du grand public en matière de SSE dans l'ensemble de nos activités.

Le SMGSSE est structuré conformément à la [politique du cadre de gouvernance](#).



Le SMGSSE d'**AtkinsRéalis** fait état::

- De la manière dont les éléments du système de gestion fonctionnent au niveau mondial avec l'utilisation des **documents de gouvernance** de classe 1 et de classe 2 soutenant les opérations.

Les **régions**, les **activités mondiales** et le **secteur** nucléaire doivent développer:

- Des documents de classe 3 et 4 qui s'alignent aux exigences minimales du SMGSSE.
- Des plans de gestion SSE pour les **projets** et opérations qui s'harmonisent avec les exigences du SMGSSE, de la réglementation locale et des exigences des **clients**, le cas échéant.

5.1 Enjeux internes et externes

Tous les **milieux de travail contrôlés** d'**AtkinsRéalis** doivent identifier les enjeux internes et externes pertinents qui peuvent affecter, positivement ou négativement, leur rendement en matière de SSE. La méthode d'identification privilégiée est une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM) de haut niveau qui tient compte des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux.

[Enjeux internes et externes – Analyse SWOT gabarit](#)

5.2 Besoins et attentes des parties intéressées

Tous les **milieux de travail contrôlés** d'**AtkinsRéalis** doivent déterminer les besoins et les attentes des parties internes et externes intéressées qui ont le droit de vérifier ou qui ont un intérêt dans les pratiques et rendements de SSE. Ils doivent également déterminer lesquels de ces besoins et attentes sont ou pourraient devenir des Obligations de Conformité.

[Registre des Besoins et attentes - gabarit](#)

6. Leadership

La sécurité est l'une de nos valeurs. Notre culture de santé, sécurité et environnement repose sur quatre principes stratégiques:

1. **Alignement des valeurs:** Encourager les personnes à assumer personnellement la responsabilité de la SSE en établissant des attentes liées à des objectifs clairs pour chaque niveau de l'entreprise.
2. **Systemes et surveillance:** Mettre en place un système de gestion robuste pour guider le travail sécuritaire et réussi, tout en laissant une liberté de manœuvre au sein du cadre pour permettre l'innovation et l'adaptation.
3. **Éducation et engagement:** Fournir une formation en leadership SSE à tous les niveaux et faciliter des environnements productifs pour l'engagement et l'apprentissage partagé.
4. **Leadership visible:** Avoir une équipe de gestion qui démontre un engagement envers le leadership visible pour un milieu de travail sécuritaire grâce à un engagement et une participation directs.

6.1 Alignement des valeurs

[Nos valeurs](#) placent les personnes au centre de notre culture, car nous comprenons qu'en permettant l'adaptation et l'innovation, les personnes sont la solution à tout défi.

Tous les **employé-es** doivent comprendre et défendre ces valeurs, qu'ils dirigent des personnes ou non. Cependant, nous attendons de nos **gestionnaires de personnel** qu'ils soient ambassadeurs et donnent l'exemple pour faire évoluer leurs équipes.

6.2 Système et surveillance

Le SMGSSE a été conçu pour fournir un cadre d'exigences de base obligatoires. Les [Protocoles de gestion des risques critiques \(PGRC\)](#) et de [Meilleures pratiques de gestion de l'environnement \(MPGE\)](#) s'appliquent comme exigences minimales.

6.3 Éducation et engagement

Pour nourrir une culture de SSE générative, **AtkinsRéalis** comprend qu'un investissement proactif dans l'éducation et les voies d'engagement est essentiel à la réussite. Cela englobe à la fois la formation des personnes pour favoriser les compétences et les capacités, et l'ouverture de voies d'apprentissage collectif et le dialogue pour partager les occasions et les stratégies d'amélioration, et faire évoluer en permanence notre culture de SSE afin de répondre aux besoins tant sociaux qu'organisationnels.

6.4 Leadership visible

Les dirigeants d'**AtkinsRéalis** doivent effectuer de fréquentes visites SSE en **milieu de travail** pour démontrer clairement leur engagement personnel à promouvoir une culture SSE positive et à renforcer les comportements appropriés.

Les visites SSE des **milieux de travail** consistent en des visites officielles dans un **milieu de travail** afin d'observer et discuter des questions liées à la SSE. Ces visites doivent être enregistrées dans [BlueSky 2.0](#) et des mesures correctives doivent être appliquées au besoin.

Les activités habilitantes en matière de SSE doivent être des activités qui ne font pas partie des exigences régulières des dirigeants présentées à la section 6.8.

Voici quelques exemples d'activités habilitantes:

- Participation et achèvement du programme de leadership en matière de sécurité et de bien-être « Thrive ».
- Diriger une séance ou une initiative dans le cadre de la « semaine de la sécurité ».
- Participer et terminer toute formation SSE ou de bien-être certifiée ou obligatoire.
- Mener une enquête sur un Incident ayant causé une blessure grave ou un décès (en anglais SIF pour Serious Injury and Fatality) ou un Incident Environnemental de Niveau 3 et présenter les résultats au comité d'examen.
- Élaborer et présenter un sujet de sécurité ou de bien-être pertinent pour l'**UE** ou la fonction lors d'une séance de discussion ouverte ou d'un événement similaire.
- Effectuer un examen d'apprentissage d'un domaine de **risque** opérationnel majeur avec l'**UE** ou la fonction.
- Parrainer et soutenir une initiative de bien-être qui est pertinente pour l'**UE** ou la fonction.
- Examiner et élaborer un plan d'action pour un **risque** critique au sein de votre **UE** ou fonction.
- Animer un atelier qui examine l'impact et l'influence spécifiques de votre fonction sur la sécurité en première ligne.
- Assister à un événement externe où vous représentez **AtkinsRéalis** et présenter un sujet sur la sécurité ou le bien-être.

6.5 Énoncé de politique SSE

L'[Énoncé de politique mondiale de SSE](#) est une expression de l'engagement du président et chef de la direction d'**AtkinsRéalis** à offrir un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain à l'ensemble des **employé-es, entrepreneurs** et **clients** dans toutes nos activités, tout en protégeant l'environnement. Il est signé par le président et chef de la direction et mis à jour chaque année.

6.6 Énoncé de politique mondiale de développement durable

L'[Énoncé de politique de développement durable](#) d'**AtkinsRéalis** démontre l'engagement à long terme de l'entreprise envers le développement durable. Il s'appuie sur les objectifs de **développement durable** des Nations Unies.

6.7 Structure organisationnelle de SSE mondiale

En raison de la complexité organisationnelle, des champs d'applications à l'échelle mondiale et de la diversité des **clients** et des domaines d'activité d'**AtkinsRéalis**, le SMGSSE et l'organisation SSE sont conçus et organisés pour assurer l'alignement et la cohérence nécessaires, mais également pour favoriser l'adaptabilité, la souplesse et l'agilité nécessaires pour répondre aux besoins régionaux et sectoriels. L'organisation SSE est organisée de manière opérationnelle avec le soutien d'une équipe du centre d'excellence SSE pour:

- Soutenir les entités de manière indépendante et impartiale.
- Insuffler un sentiment d'appartenance à la communauté et à un réseau de professionnels en SSE aux vues similaires à l'échelle mondiale.
- Tirer parti de la fonction SSE et y rester connecté grâce aux communautés de pratique.
- Permettre la croissance et le perfectionnement de nos talents en SSE dans l'organisation.

L'organisation SSE s'articule autour de quatre régions géographiques clés:

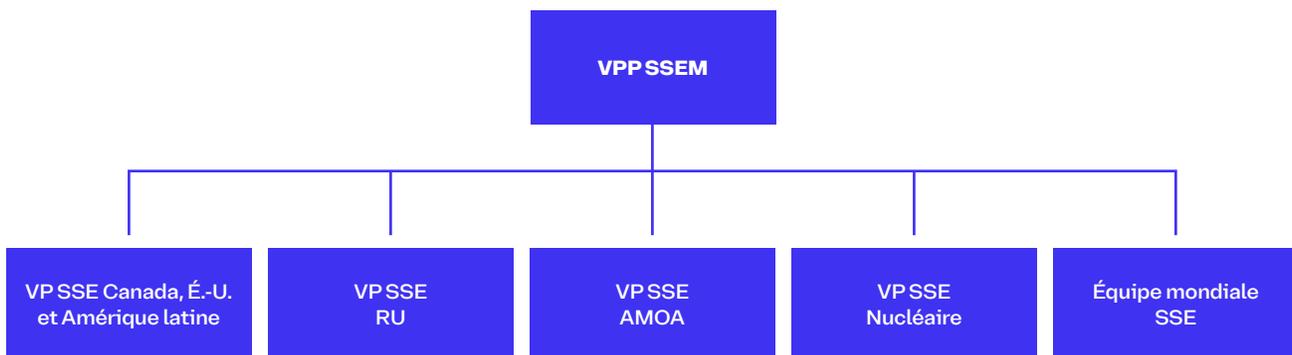
- Asie, Moyen-Orient, Australie (AMOA)
- Canada
- Royaume-Uni et Irlande
- États-Unis et Amérique latine

L'organisation SSE à l'échelle d'**AtkinsRéalis** est constituée d'une communauté de professionnels de la SSE interreliés. Le **personnel** SSE qui travaille dans les **milieux de travail contrôlés** par **AtkinsRéalis** relève directement de l'organisation SSE mondiale. Les **employé-es** de l'équipe SSE d'**AtkinsRéalis** travaillant dans les filiales et les partenariats avec des intérêts minoritaires sont liés par des modalités de travail informelles (p. ex., relations en pointillés).

6.8 Rôles et responsabilités

La responsabilité de la réussite de la mise en œuvre du SMGSSE dans les **milieux de travail contrôlés** incombe aux cadres hiérarchiques du milieu de travail, cadres supérieurs, **gestionnaires** et superviseurs. Il en va de même pour les **entrepreneurs** affectés à des travaux dans des **milieux de travail contrôlés**. Ainsi, **AtkinsRéalis** et ses **entrepreneurs** sont responsables et imputables de la mise en œuvre des activités du SMGSSE et des tâches opérationnelles en matière de SSE.

À l'échelle de l'entreprise, l'approche et les cibles de SSE sont communiquées par le comité de direction à la direction du **milieu de travail** par le biais des **secteurs**, des **régions** et des **activités mondiales**.



6.8.1 Président et chef de la direction

- Assume la responsabilité ultime de tous les aspects de la SSE (p. ex., les valeurs).
- Examine tous les SIF et Incident Environnemental de Niveau 3 dans les 24 heures suivant l'Incident.
- Assiste périodiquement aux réunions du comité de sécurité, de surveillance des projets et technologie (SSPT) du **conseil d'administration**.
- Communique les leçons apprises dans l'ensemble de l'organisation.
- Passe en revue le rendement organisationnel en matière de SSE et fournit des directives claires.
- Fait preuve d'un leadership visible en matière de SSE.
- Passe en revue, donne son aval et signe l'**énoncé** de politique SSE tous les ans.

6.8.2 Haute direction (VPD de fonction d'entreprise, président de secteur, de région ou activité mondiale et responsable de UE)

- Approuve officiellement le SMGSSE au sein de leur entité.
- Examine le rendement de SSE de l'organisation et fournit des directives claires à sa fonction, **secteur, région, activité mondiale** ou **UE**.
- Fait continuellement preuve d'un leadership visible en matière de SSE dans les **milieux de travail**.
- Signale aux responsables hiérarchiques supérieurs tout SIF et Incident Environnemental de Niveau 3 dans les 24 heures en les communiquant au président et chef de la direction.
- Veille à l'élaboration d'un plan d'action et à sa clôture pour donner suite aux constats d'audits.

6.8.3 Vice-président principal SSE mondial

- Établit le SMGSSE et tous les **documents de gouvernance** connexes.
- Rend compte des indicateurs de rendement de SSE au **comité de direction**, aux **présidents** de **secteur, région** ou **activité mondiale**, aux VPD d'**UE** et au comité de la SSPT du **conseil d'administration** sous la forme de rapports officiels afin de démontrer la conformité en matière de SSE et en améliorer continuellement le rendement.
- Évalue annuellement les **documents de gouvernance** SSE, fournit des commentaires et met en œuvre des changements là où ils sont requis.

- Conçoit des documents de formation qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation.
- Communique les pratiques exemplaires de l'industrie, les leçons apprises et les instructions, et élabore de la documentation qui s'applique à l'ensemble de l'organisation.
- Veille à ce que les audits de SSE d'entreprise soient effectués dans les **milieux de travail**, tel que requis.
- Approuve le programme annuel d'audit d'assurance SSE mondial.
- Tient à jour une base de données centrale de SSE (**BlueSky 2.0**) pour rapporter et stocker les données associées aux indicateurs proactifs et réactifs.
- Compare les cibles d'indicateurs proactifs et réactifs par rapport aux concurrents et aux **clients**.
- Établit des communautés de pratique SSE avec des secteurs d'activité similaires afin d'assurer le transfert d'informations entre les différents secteurs d'activité.
- S'assure que les communautés de pratique disposent de mécanismes favorisant la communication et le transfert des leçons apprises dans les équipes SSE régionales et sectorielles.

6.8.4 Vice-président SSE de secteur ou de région

- Veille à ce que tous les **milieux de travail** d'**AtkinsRéalis** soient conformes aux **documents de gouvernance** SSE ainsi qu'aux règlements et aux lois en vigueur dans la juridiction où se trouve le **milieu de travail**.
- Supervise la mise en œuvre du SMGSSE au niveau du **secteur**, de la **région** ou de l'**activité mondiale** dans le but de soutenir une approche normalisée.
- Veille à ce que tous les **gestionnaires** et **employé-es** reçoivent la formation de SSE appropriée et les directives pertinentes à leurs tâches et responsabilités.
- Veille à ce que toutes les parties prenantes internes et externes soient rapidement informées de tous les enjeux liés à la SSE (p. ex., réglementations, progrès, conformité, infractions, etc.) touchant leur **secteur, région** ou **activité mondiale**.
- Recueille les informations des **UE** relatives à la revue de direction du **secteur**, de la **région** ou de l'**activité mondiale**.
- Participe à la révision annuelle du SMGSSE en tant que représentant du **secteur**, de la **région** ou de l'**activité mondiale**.

- Approuve les rapports finaux d'enquête d'Incident.
- Évalue les compétences et les capacités requises pour soutenir efficacement les opérations.
- Établit une structure SSE qui clarifie les rôles et les responsabilités et favorise une responsabilisation claire en ce qui concerne la prestation de services et de soutien ainsi que la direction du système SSE.
- Favorise une organisation hiérarchique matricielle avec le personnel SSE d'**AtkinsRéalis** dans les filiales et dans les partenariats minoritaires.

6.8.5 Directeur de projet

- Facilite la mise en œuvre du SMGSSE dans le **milieu de travail** en mettant l'accent sur le processus de gestion des **risques**.
- Effectue régulièrement des observations SSE.
- Veille à ce que suffisamment de ressources SSE soient affectées.
- Veille à ce que les exigences en matière de formation soient respectées et mises en œuvre tout au long du **projet**.
- Participe aux réunions SSE et veille à ce que les mesures correctives soient mises en œuvre.
- Participe aux enquêtes d'Incidents et veille à la mise en œuvre des mesures correctives à la suite d'Incidents graves ou de décès.
- Organise des revues SSE périodiques avec les **entrepreneurs**.
- Assure l'approvisionnement, l'entretien, l'utilisation et la disponibilité nécessaires de l'équipement de sécurité, médical, d'incendie et environnemental.
- Émet des mesures disciplinaires au besoin et avise l'**entrepreneur** en conséquence.
- Examine et discute des constats d'audit SSE d'entreprise et des rapports d'enquête d'Incidents.

6.8.6 Directeur construction ou exploitation

- Participe à l'élaboration des exigences du SMGSSE relatives aux activités du **milieu de travail** et les respectent.
- Est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SMGSSE dans le **milieu de travail**.
- Veille à ce que tous les **entrepreneurs** travaillant dans le milieu de travail s'engagent par écrit à mettre en œuvre et à respecter les exigences SSE.
- Veille à ce que chaque **entrepreneur** et ses **sous-traitants** prennent les mesures requises pour mettre en œuvre le SMGSSE.

- Passe en revue les analyse des dangers de la tâche (ADT), les rapports d'inspection et les rapports d'Incidents et veille à ce que les mesures soient prises et fermées conformément à l'échéancier convenu.
- Veille à ce qu'une séance d'accueil et de formation SSE propre au milieu de travail et portant sur les exigences du SMGSSE soit créée et donnée à tous les travailleurs.
- Veille à la coordination des diverses activités pour signaler et éliminer les comportements et conditions dangereux qui pourraient être causés par l'interaction entre les divers **sous-traitants**.
- Veille à ce qu'un **entrepreneur** élabore un plan de redressement et le présente à **AtkinsRéalis** lorsque le nombre de non-conformités, d'avertissements, d'Incidents ou de situations dangereuses augmente.
- Participe aux réunions SSE.
- Reçoit et analyse les cahiers des charges et plans de travaux temporaires devant être approuvés par une personne compétente et vérifie leur mise en œuvre.
- Passe en revue la qualité des activités SSE des entrepreneurs et donne de la rétroaction pertinente.
- Participe aux activités d'intervention d'urgence.
- Participe activement aux audits de SSE.

6.8.7 Directeur SSE d'UE

- Développe les documents de classe 3 et 4 et fournit le soutien à la gestion de **projet**.
- Maintient sa connaissance des règlements, des codes et des pratiques en vigueur et informe le **directeur de projet** du besoin de révision des documents SSE.
- Veille à la mise en œuvre du SMGSSE dans chaque phase du **projet**.
- Sélectionne les ressources internes et externes spécialisées en SSE en collaboration avec le vice-président SSE régional ou sectoriel.
- Veille à ce que les rapports d'enquête soient soumis à SSEM en temps opportun.
- Porte à l'attention du vice-président principal SSEM tous les SIF et Incident Environnemental de Niveau 3 dans les 24 heures qui suivent l'événement.

6.8.8 Gestionnaire SSE du milieu de travail

- Met en œuvre le SMGSSE pendant toutes les phases du **projet**.
- Établit un système et des processus conçus pour assurer la conformité au SMGSSE.
- Approuve les programmes SSE des **entrepreneurs**.
- Fournit les documents et le soutien aux directeurs et superviseurs d'**AtkinsRéalis**.
- Établit une liaison avec les représentants du **client** pour veiller à ce que les propositions du **client** portant sur les processus SSE soient intégrées et qu'il soit satisfait des résultats.
- Maintient ses connaissances à jour par rapport aux aires de travail actives, enregistrements et rapports conformément aux exigences SSE.
- Veille à ce que les **entrepreneurs** suivent la formation SSE et à ce qu'ils aient des ressources compétentes.
- Aide le directeur de construction ou d'exploitation à faire le suivi des mesures correctives.
- Suspend au besoin les travaux et informe l'**entrepreneur** en conséquence.
- Dirige les inspections SSE avec les directeurs d'**AtkinsRéalis**.
- Gère la clôture de toutes les actions correctives découlant d'audits SSE.
- Informe les membres du comité mixte SSE (CMSSE) et les **entrepreneurs** de tout changement ou de toute mise à jour du programme SSE.
- Dirige des enquêtes d'Incidents et fait le suivi des mesures correctives.
- Veille à la bonne communication avec les responsables SSE des **entrepreneurs**.
- Informe le directeur de construction ou d'exploitation des enjeux en matière de SSE pour veiller à la conformité aux obligations contractuelles, légales et autres.
- Participe aux réunions du CMSSE.
- Participe aux réunions au cours desquelles il est question de SSE.
- Assiste les administrateurs de contrat à dresser les contrats des **entrepreneurs** afin de s'assurer que les clauses de SSE convenables sont incluses.
- Assiste les administrateurs de contrat lors des évaluations SSE de fin de contrat des **entrepreneurs**.

6.8.9 Personnel SSE de milieu de travail

- Collabore à la mise en œuvre du SMGSSE.
- Révise les formulaires de pré-mobilisation des **entrepreneurs**.
- Appuie la direction dans toutes les activités SSE.
- Fournit la documentation et le contenu de sensibilisation et d'information SSE à la direction.
- Facilite la tenue d'inspection.
- Facilite et soutient les enquêtes d'Incidents.
- Veille à ce que les données entrées dans [BlueSky 2.0](#) soit à jour.
- Tient à jour ses connaissances en ce qui a trait aux aires de travail actives.
- Aide au processus d'accueil des **entrepreneurs**.
- Appuie la direction dans la fermeture des actions correctives.

6.8.10 Employé-es d'AtkinsRéalis

Chaque **employé-e** est responsable de:

- Utiliser des Équipement de Protection Individuelles (ÉPI) appropriés lorsque requis.
- Signaler toute situation dangereuse et tout quasi-Incident à son superviseur immédiat.
- Garder sa zone de travail propre.
- Respecter les indications et la signalisation de danger.
- Refuser et/ou interrompre le travail si des conditions dangereuses et/ou des **risques** imprévus se présentent.
- Refuser d'utiliser de l'équipement sans avoir suivi la formation adéquate.
- Connaître les valeurs d'**AtkinsRéalis**, l'**énoncé de politique** SSE, ainsi que les objectifs et exigences du SMGSSE.
- Demander au besoin des explications à son supérieur immédiat sur les mesures à prendre ou sur les directives en matière de SSE.
- Participer à la formation et aux réunions, au besoin.
- Utiliser les cartes [Prendre du recul](#), le cas échéant.
- Prendre le temps de comprendre les Aspects Environnementaux qui s'appliquent à leur travail et de gérer les Impacts.



6.9 Comité mixte SSE

Il est recommandé qu'**AtkinsRéalis** et, lorsqu'applicable, ses **entrepreneurs** (ayant plus de 20 employé-es) forment un comité mixte sur la santé, la sécurité et l'environnement (CMSSE). La formation d'un tel comité peut également être rendue obligatoire par la loi lorsque le nombre de mains-d'œuvre atteint le nombre requis par la législation locale. Pour des conseils spécifiques concernant les conditions d'adhésion et les responsabilités du comité, veuillez consulter la législation locale.

Une représentation équilibrée devrait être respectée entre les membres de la direction et les travailleurs au sein du CMSSE. Cela assurera que les travailleurs demeurent engagés, consultés et que leur contribution soit considérée lors du processus de prise de décision.

Les fonctions du CMSSE sont, au minimum, les suivantes:

- Examiner les Incidents d'importance ou les tendances d'Incidents, puis élaborer et recommander des mesures de contrôle et des interventions adéquates.
- Examiner mensuellement les enseignements clés à la suite de récents Incidents et s'assurer que ces enseignements sont communiqués et mis en œuvre au niveau des **milieux de travail** le cas échéant.
- Examiner les progrès pour atteindre les objectifs et cibles conformément aux indicateurs de performance et assurer l'engagement des travailleurs à cet effet.
- Examiner et améliorer, au besoin, les niveaux de communication et la participation aux programmes SSE par tous les membres du personnel.
- Examiner et analyser les activités à venir pour déterminer les **risques** potentiels, et recommander les correctifs à apporter ou les mesures appropriées à prendre afin de prévenir les **risques**.

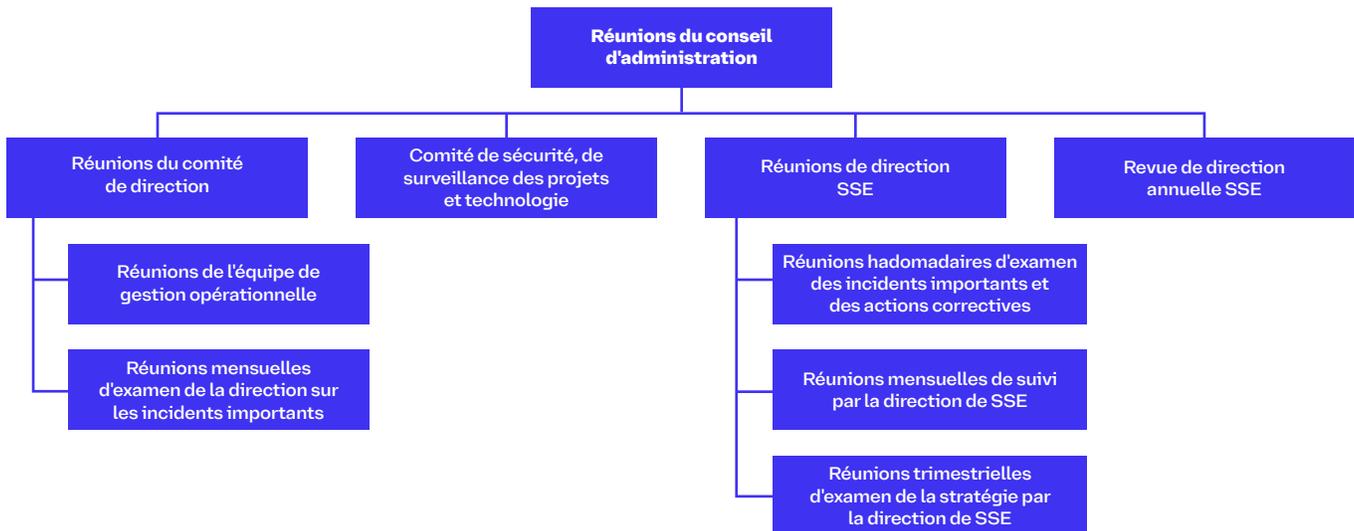
- Examiner les exigences et normes relatives à la santé et à l'hygiène du milieu de travail et recommander les mesures de contrôle appropriées, le cas échéant.
- Examiner et analyser les sources de pollution et de déchets, et déterminer les efforts appropriés pour les éliminer ou les réduire.
- Analyser l'efficacité des systèmes de rapports et d'enregistrement d'Incidents et formuler des recommandations d'amélioration, le cas échéant.
- Examiner l'efficacité des programmes de formation, d'éducation et d'orientation et recommander des mesures d'amélioration appropriées.

6.10 Gouvernance

AtkinsRéalis a établi une structure de gouvernance du programme de SSE à l'échelle mondiale afin de:

- Surveiller le rendement, les **risques**, menaces et occasions à l'échelle de l'entreprise et veiller à ce que ceux-ci soient adéquatement caractérisés, pris en compte et gérés.
- Aligner les objectifs et les initiatives pour tirer parti des meilleures pratiques, des efforts et des ressources.
- Veiller à ce que l'apprentissage soit communiqué et transféré à l'échelle de l'entreprise en fonction des leçons apprises dans les différents **secteurs, régions et activités mondiales**.

L'organigramme suivant décrit la structure de gouvernance qui existe au niveau mondial de SSE pour assurer la supervision et la gestion des **risques** et des objectifs de SSE.



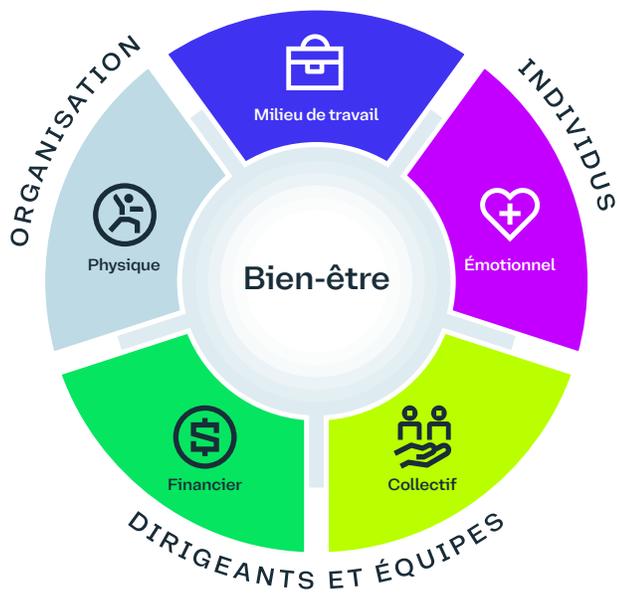
7. Cadre pour le bien-être « Thrive »

« Thrive » est le cadre pour le bien-être chez **AtkinsRéalisis**. Il vise la création d'un environnement où les **employé-es** peuvent grandir, s'épanouir et réaliser leur plein potentiel

Alignée sur la valeur fondamentale d'**AtkinsRéalisis** qu'est la sécurité, notre programme mondial est soutenu par une mise en œuvre régionale.

Le fondement de notre cadre pour le bien-être est de promouvoir et d'intégrer une approche holistique par le biais de cinq piliers interdépendants (interconnectés) ayant chacun leur propre impact. Notre stratégie se veut inclusive avec une grande portée afin de couvrir les différentes étapes du continuum de la santé, i.e. de la promotion à la prévention, à l'intervention précoce jusqu'à l'intervention vers la récupération.

La responsabilité du bien-être des **employé-es** incombe à l'organisation, aux dirigeants et aux équipes, ainsi qu'à chaque **employé-e**.



7.1 Les cinq piliers de l'approche du bien-être d'AtkinsRéalisis

Chaque employé-e possède une approche différente par rapport à son bien-être, ainsi que des besoins et des priorités différents. Chacun se trouve sur son propre continuum lequel peut fluctuer au fil du temps.



Bien-être en milieu de travail: C'est ici que nous voyons notre culture organisationnelle prendre racine et où les responsabilités de chacun sont identifiées.



Bien-être émotionnel: La capacité de composer avec les émotions, les pensées et les sentiments positifs et négatifs ressentis tout au long de la vie. Ce pilier concerne les compétences nécessaires pour faire face et gérer efficacement les défis et les changements.



Bien-être communautaire et social: La capacité de communiquer et d'interagir positivement avec les autres et d'établir des relations saines et significatives. Ce pilier contribue à renforcer le sentiment d'utilité, d'appartenance et d'inclusion.



Bien-être financier: La mesure dans laquelle vous pouvez confortablement faire face à vos engagements et besoins financiers actuels, tout en ayant la capacité financière nécessaire pour continuer de le faire à l'avenir.



Bien-être physique: Le maintien des comportements et des habitudes de vie sains, exempts ou résilient face à la maladie. Ce pilier contribue au bien-être général et aide à se sentir au mieux de sa forme, tout en veillant à la santé à long terme.

8. Planification

8.1 Gestion des risques

AtkinsRéalis entreprend une gestion exhaustive des **risques** pour s'assurer que tous les dangers sont identifiés et contrôlés.

Au minimum:

- Les **milieux de travail** présentant des dangers doivent être évalués.
- Les installations et exploitations avoisinantes doivent être considérées.
- Les outils d'entreprise d'évaluation des **risques** (ou leurs équivalents) doivent être utilisés et la documentation associée doit être conservée.
- Du **personnel** qualifié, accompagné d'une représentation adéquate de la direction, doit effectuer les évaluations des **risques** régulièrement et en temps opportun.
- Les évaluations des **risques** doivent être examinées chaque fois que des changements surviennent dans la portée des travaux, l'équipement ou les matériaux utilisés, ou l'organisation de l'équipe de travail. Au minimum, les évaluations des **risques** doivent être effectuées aux étapes suivantes:
 - premières étapes des nouveaux **projets** et études;
 - conception détaillée des **projets** en cours;
 - points de décision cruciaux dans les projets en cours;
 - opérations courantes et non courantes;
 - à la suite de modifications;
 - inspections du **milieu de travail** des **fournisseurs**; et
 - déplacements.
- Les évaluations des **risques** doivent être examinées à des intervalles déterminés avec la participation de la direction.
- Des mesures de contrôle doivent être mises en œuvre pour s'assurer d'un **risque** aussi faible que raisonnablement possible (AFQRP).
- Un suivi des mesures de contrôle de l'évaluation des **risques** doit être effectué pour veiller à ce que les mesures correctives soient efficaces et durables.

8.1.1 Registre des risques en matière de santé et sécurité

On s'attend à ce que tous les **projets** et exploitations aient en place un **registre des risques** en vigueur pour répertorier les **risques** en matière de santé et sécurité et les mesures de contrôle associées. Le **registre des risques** doit être révisé à intervalles proportionnels au niveau de risque et tenu à jour plus fréquemment en fonction des résultats des audits et des inspections, des mesures correctives découlant des enquêtes sur les Incidents et des niveaux de **risque** préalablement atténués.

Le **registre des risques** doit:

- Être créé et mis à jour pour tous les **projets** et exploitations.
- Être initié, facilité, rempli et géré par le représentant de SSE.
- Être compilé par des équipes multidisciplinaires.
- Présenter des calculs des **risques** avant et après l'atténuation.
- Identifier les responsables des **risques** et définir les mesures à prendre dans des délais précis.
- Être accessibles à toutes les parties prenantes.

[Norme de gestion des risques de projet](#)

[Critères de gestion des risques de projet](#)

8.1.2 Registre des aspects et impacts environnementaux

Un registre actif des Impacts Environnementaux doit être établi pour déterminer les Aspects Environnementaux Significatifs (AES) et mesures d'atténuation associées. Les **milieux de travail** doivent mettre en œuvre et tenir à jour ce registre en consultation avec les membres concernés de l'équipe d'activités. Les critères utilisés pour déterminer les AES doivent être documentés.

Le registre des Aspects et des Impacts Environnementaux doit être révisé chaque fois que des changements sont apportés dans les activités afin qu'il reflète en tout temps les AES. Le registre doit contenir au minimum les renseignements suivants:

- Aspects Environnementaux associés aux activités en amont, en **milieu de travail** et en aval, sur lesquelles **AtkinsRéalis** exerce un contrôle ou une influence.
- Impacts environnementaux découlant de ces Aspects.
- Évaluation des AES.
- Référence aux mesures de contrôle conformément aux **lignes directrices** sur les Meilleures pratiques de gestion environnementale (MPGE) couvrant les Aspects suivants:
 - Émissions atmosphériques
 - Énergie
 - Bruit et vibrations
 - Eau et eaux usées
 - Érosion and sédimentation
 - Matières dangereuses
 - Véhicules et ravitaillement
 - Déchets
 - Sols contaminés
 - Faune et flore, et
 - Patrimoine culturel

Les meilleures pratiques présentées dans les **lignes directrices** des MPGE doivent être traitées comme des exigences environnementales minimales et entièrement mises en œuvre dans tous les **milieux de travail contrôlés** d'**AtkinsRéalis**.

[Lignes directrices concernant les Meilleures pratiques de gestion environnementale \(MPGE\)](#)

[Instruction de travail sur l'identification des aspects et impacts environnementaux](#)

[Registre des aspects et impacts environnementaux - gabarit](#)

8.1.3 Protocoles de gestion des risques critiques

Tous les **employé-es** doivent respecter les **lignes directrices** concernant les Protocoles de gestion des risques critiques (PGRC). Ces pratiques non négociables sont conçues pour atténuer ou éliminer les situations comportant des **risques** élevés qui ont entraîné des décès ou des Incidents graves par le passé. Les PGRC déterminent des seuils minimums de rendement attendus et doivent être entièrement mis en œuvre dans tous les **milieux de travail contrôlés** d'**AtkinsRéalis**.

Les domaines de **risques** critiques sont les suivants:

1. Véhicules
2. Matières dangereuses
3. Dispositifs de protection des équipements
4. Mise hors tension
5. Travail en hauteur
6. Opérations de levage
7. Espaces clos
8. Excavations, et
9. Ouvrages temporaires

[Lignes directrices concernant les Protocoles de gestion des risques critiques](#)

8.1.4 Analyse des dangers de la tâche

L'analyse des dangers de la tâche (ADT) est une analyse documentée utilisée pour évaluer et documenter une tâche précise ou un ensemble d'activités semblables afin de déterminer les étapes de travail, les dangers qui en découlent, les niveaux de **risque**, la responsabilité et les mesures de contrôle nécessaires pour exécuter le travail en toute sécurité. Une ADT doit être complétée lorsque les activités de travail sont reconnues comme étant à **risque** élevé, que le **registre des risques** du **projet** indique qu'elles nécessitent une évaluation plus détaillée, qu'elles utilisent de nouvelles technologies ou méthodologies ou qu'il y a des antécédents d'Incident.

Le processus d'ADT doit comprendre:

- Une description des étapes de la tâche;
- Les dangers potentiels;
- Une cote de **risque** avant les contrôles; et
- Une cote de **risque** après les contrôles.

[Instruction de travail concernant l'analyse des dangers de la tâche \(ADT\)](#)

[Analyse des dangers de la tâche - Feuille de travail](#)

8.1.5 Permis de travail sécuritaire

Le permis de travail sécuritaire garantit que les dangers dans le **milieu de travail** ont été correctement pris en compte et que les contrôles nécessaires pour atténuer ces dangers et réduire les **risques** ont été mis en œuvre avant le début des travaux. Les permis de travail sécuritaires doivent être utilisés pour les excavations, le travail à chaud, l'accès à des espaces clos et les travaux électriques.

[Instruction de travail concernant le permis de travail sécuritaire](#)

[Permis de travail sécuritaire - formulaire](#)

8.1.6 Prendre du recul

Le processus Prendre du recul d'**AtkinsRéalis** est un outil d'évaluation des dangers utilisé sur le terrain pour déterminer les dangers et les mesures de contrôle appropriées de façon constante et systématique.

Les équipes de travail ou les personnes doivent recourir au processus Prendre du recul au début de chaque journée de travail, nouvelle tâche ou lorsque la portée des travaux ou les conditions dangereuses ont changé et avant d'entreprendre toute tâche ou activité. Prendre du recul consiste en une discussion documentée des dangers SSE, des mesures de contrôle associées et des niveaux de **risque** subséquents associés aux travaux planifiés pour ce quart de travail ou cette journée.

Les activités de chaque membre de l'équipe, ainsi que celles de quiconque se trouvant dans la même zone, doivent être consignées, documentées et adéquatement contrôlées et un enregistrement doit être conservé.

Tous les **projets** et exploitations doivent utiliser Prendre du recul et documenter leurs évaluations sur la carte Prendre du recul. Les cartes Prendre du recul remplies sont soumises à la direction ou à l'équipe SSE du **milieu de travail**.

[Instruction de travail concernant le processus Prendre du recul](#)

[Carte Prendre du recul](#)

8.1.7 Élimination des dangers et mesures de contrôle

La hiérarchie des contrôles est l'ordre privilégié pour atténuer les dangers et contrôler les niveaux de risque:

1. **Élimination:** Éliminer complètement le danger.
2. **Substitution:** Remplacer le matériau ou le processus par un matériau ou un processus moins dangereux.
3. **Ingénierie:** Conception ou modifications visant à réduire l'exposition au danger.
4. **Mesures administratives:** Limiter l'exposition aux conditions ou aux sources d'énergie dangereuses par la mise en place de procédures (p. ex., de l'horaire des travaux, des politiques, de la signalisation et des pratiques de travail).
5. **Équipement de protection individuelle (ÉPI):** Dernier moyen de défense; les dangers sont toujours présents, et l'ÉPI sert à réduire les **risques** de blessures.

Plusieurs de ces options peuvent être envisagées et appliquées individuellement ou simultanément pour veiller à ce que le niveau d'exposition aux dangers soit AFQRP. Si un danger ne peut être éliminé ou atténué efficacement, le travail doit cesser et des mesures de protection doivent être mises en place pour assurer un milieu de travail sécuritaire.

8.2 Identification des obligations légales et autres obligations de conformité

Tous les **milieux de travail** doivent pouvoir démontrer qu'ils connaissent et respectent toutes les lois en matière de santé et de sécurité au travail (SST) et d'environnement et les autres exigences en vigueur dans leur secteur de compétence respectif.

Chaque **milieu de travail** doit veiller à ce qu'un processus soit mis en œuvre pour identifier et fournir un accès à toutes les sources d'obligations légales et autres obligations de conformité les plus récentes applicables à son emplacement, aux dangers, aux **risques**, aux aspects environnementaux et aux SGSSE.

Un registre SSE des Obligations de Conformité doit être développé, documenté et tenu à jour par un examen régulier des modifications, ajouts et autres changements. Ces informations doivent être communiquées à toutes les parties intéressées. Des évaluations périodiques de la conformité sont obligatoires. Ces exigences sont définies dans la section Évaluation du rendement du présent document.

[Registre des obligations de conformité - gabarit](#)

8.3 Objectifs

La SSE fait partie intégrante du processus de planification stratégique de l'entreprise. L'équipe SSEM fixe, met en œuvre et tient à jour des objectifs annuels de SSE pour assurer l'uniformité avec les engagements de l'**Énoncé de politique** SSE. Les objectifs de SSE garantissent l'engagement à l'égard de l'amélioration continue du rendement en SSE, ainsi que l'efficacité du SMGSSE. Ces objectifs annuels sont proposés par la fonction SSEM au **comité de direction** pour révision et approbation.

Ces objectifs tiennent compte des dangers de SSE, des AES, des niveaux de **risque** élevés, des aspects technologiques, financiers, juridiques, d'exploitation et commerciaux. L'équipe SSEM suit les progrès pour l'atteinte des objectifs et des cibles établis et les présente mensuellement au **comité de direction**, à l'équipe de gestion opérationnelle, aux VPD et aux VPSSE des **secteurs, régions et activités mondiales**.

8.4 Indicateurs de rendement clés

8.4.1 Matrice de rendement SSE

Une matrice de rendement en SSE est utilisée pour mesurer les indicateurs de rendement clés (IRC) du **milieu de travail**, de l'**UE**, du **secteur**, de la **région** et globalement. Le rendement est mesuré mensuellement avec des composantes proactives et réactives pondérées pour fournir un seul résultat récapitulatif par rapport à une cible annuelle. Les éléments mesurés dans la matrice sont mis à jour annuellement afin de s'aligner sur les objectifs de SSE de l'organisation et de tenir compte des domaines spécifiques qui nécessitent des améliorations. Les IRC sont conçus pour favoriser les comportements proactifs clés et les mesures qui réduisent le **risque** d'Incidents ou de blessures et qui sont basés sur les meilleures pratiques de l'industrie.

8.4.2 Indicateurs environnementaux

Les mesures des indicateurs environnementaux proactifs et réactifs sont une composante de la matrice de rendement en SSE de l'entreprise.

9. Support

9.1 Compétence, formation et sensibilisation

Les superviseurs et les **gestionnaires** doivent s'assurer de la compétence des **employé-es** pour effectuer le travail. Selon les besoins de formation propres à chaque personne, la formation peut être dispensée dans divers formats, y compris en ligne, dans le système de gestion de l'apprentissage (SGA) d'entreprise, à l'interne et à l'externe. On se servira d'une matrice de formation pour documenter toute la formation dispensée à un ou une **employé-e**.

Une matrice de formation doit être élaborée et tenue à jour par le **milieu de travail** afin de déterminer qui a été formé, quand il l'a été, quelles sont les lacunes en matière de formation, ainsi que pour programmer la formation et allouer les ressources appropriées

Chaque **milieu de travail** doit s'assurer que la matrice de formation indique:

- Nom de l'**employé-e**;
- Rôle, la fonction du poste ;
- Exigences de formation propres au poste; et
- Formation complétée, y compris la date et le lieu.

9.1.1 Programme / cours « Thrive »

L'aspiration d'**AtkinsRéalis** est de créer des environnements dans lesquels chaque **employé-e** vit activement son engagement personnel en matière de santé, de sécurité et de bien-être. Nous reconnaissons que nos dirigeants ont un rôle essentiel à jouer pour faire de cette aspiration une réalité. Nous sommes conscients du lien intrinsèque entre la santé, la sécurité et le bien-être et de l'impact qu'ils ont sur toutes les dimensions de notre performance d'entreprise, et nous comprenons que le bien-être est un catalyseur de la sécurité.

L'objectif du programme de leadership « Thrive » est d'aider les dirigeants d'**AtkinsRéalis** à créer des environnements dans lesquels les personnes s'épanouissent et travaillent en toute sécurité dans un monde complexe.

Nous passons d'une culture de contrainte et de conformité à une culture de bienveillance et de collaboration.

Les résultats attendus du programme « Thrive » se concentrent sur les 4 domaines suivants:



1. **Vision mondiale:** Se considérer comme un leader en matière de santé, de sécurité et de bien-être.



2. **Prise de décision:** Augmenter sa capacité à faire des choix qui protègent nos gens, quelles que soient les circonstances.



3. **Attention:** Passer de la résolution des problèmes à la création d'environnements qui permettent aux gens de rayonner.



4. **Outils:** Développer des méthodes de travail qui permettent des conversations efficaces sur la santé, la sécurité et le bien-être.

9.2 Communication

AtkinsRéalis encourage tous les **employé-es** et **gestionnaires** à participer à des discussions et au dialogue pour la promotion de la reconnaissance et de la compréhension des dangers SSE et des degrés de **risque** associés. Les informations relatives aux enjeux de SSE doivent être communiquées à tous les groupes et au **personnel** concernés de manière rapide et efficace.

Les **secteurs, régions, activités mondiales** et UE doivent mettre en œuvre et maintenir un processus de communication interne et externe pertinent pour leur système de gestion SSE respectifs.

9.3 Maîtrise des informations documentées

Les programmes de SSE en **milieu de travail** doivent être maintenus conformément à l'**instruction de travail** d'**AtkinsRéalis** [Calendrier de conservation des documents](#) et la législation locale applicable.

10. Operation

10.1 Gestion du changement

La gestion du changement est le processus qui consiste à assurer un contrôle strict et la communication des changements temporaires ou permanents prévus aux spécifications de **projets**, aux **documents de gouvernance** SSE, aux documents de conception contrôlés, aux matériaux, à l'équipement, aux plans d'exécution ou aux contrats commerciaux pour minimiser l'introduction de nouveaux dangers de SSE dans l'environnement de travail.

Au minimum, les éléments suivants seront évalués:

- Contrôler le changement conformément aux exigences réglementaires.
- Veiller à ce que tous les aspects du changement soient correctement enregistrés, documentés, suivis et communiqués à l'équipe de **projet** de manière concise et contrôlée.
- Veiller à ce qu'un changement ne soit pas proposé ou mis en œuvre à moins qu'il y ait un fondement pour améliorer la sécurité, l'exploitation, l'entretien, la légalité, l'environnement, la réglementation ou la collectivité et à en documenter les aspects.
- Attribuer les niveaux d'approbation appropriés pour les changements.

Une évaluation des **risques** SSE doit être réalisée et documentée avant la mise en œuvre de tout changement afin de s'assurer qu'il n'introduit pas de **risques** pour les personnes, l'environnement, les biens et l'entourage. Cet exercice doit tenir compte des changements planifiés et non planifiés, ainsi que des changements soudains ou graduels.

Tous les domaines de changement possibles doivent être pris en considération, notamment:

- Équipement, processus et aménagement
- **Procédures** d'exploitation
- Conception, construction, réparation et l'entretien
- Matériaux utilisés et propriétés inhérentes
- Structure organisationnelle et responsabilités
- Exigences en matière de formation ou de compétences du **personnel**
- Changements de personnel, et
- Obligations de Conformité.

10.2 Gestion de la chaîne d'approvisionnement

AtkinsRéalis doit avoir en place de robustes processus d'approvisionnement pour s'assurer que les biens, services et entrepreneurs s'acquittent de leurs responsabilités respectives en matière de SSE. Ces processus d'approvisionnement doivent établir des critères basés sur le rendement pour gérer le **risque**.

Les exigences en matière d'approvisionnement en SSE doivent être évolutives, adaptées à l'objectif et proportionnelles à la valeur du contrat, au modèle de prestation de services, à la complexité et à l'exposition au **risque**. Les exigences doivent être appliquées à un niveau de détail suffisant pour gérer efficacement le risque, le champ d'application et la complexité du **projet**. Les **secteurs, régions et activités mondiales** doivent établir d'autres normes plus détaillées qui reflètent le type de travail réalisé et s'appuient sur les exigences, le cas échéant.

10.2.1 Approvisionnement

L'approvisionnement doit:

- Veiller à ce que des programmes soient mis en œuvre au sein des systèmes d'approvisionnement et de la chaîne d'approvisionnement pour répondre aux exigences en matière de SSE.
- Veiller à ce que les exigences de SSE soient clairement énoncées dans tous les contrats attribués aux **entrepreneurs**.
- Initier (le cas échéant) sous la direction du titulaire du contrat des mesures correctives, punitives ou conséquentes à l'égard du **fournisseur**, du prestataire ou de l'**entrepreneur** lorsque les exigences de SSE ne sont pas respectées ou ne sont pas satisfaisantes.
- Veiller à ce qu'un programme d'inspection et de surveillance de routine soit établi afin de vérifier le rendement souhaité de l'**entrepreneur** en tenant compte de leurs facteurs de **risque** individuels.

10.2.2 Biens et services

Lorsque des biens ou services doivent être fournis à un **milieu de travail** d'**AtkinsRéalis**, ces biens et services doivent:

- Être acquis par le biais d'un processus d'approvisionnement approuvé dans le **secteur** ou l'**UE** concernés.
- Inclure les exigences de SSE pertinentes dans la commande ou le contrat.
- Respecter les normes, codes et certifications de SSE en vigueur dans la juridiction où ils seront utilisés.
- Être mis en quarantaine et ne pas être mis en circulation pour utilisation, jusqu'à ce que les exigences de SSE aient été validées et que toute la documentation nécessaire ait été vérifiée et présentée avec le matériel.
- Avoir une fiche de données de sécurité (pour toute matière visée par le Système général harmonisé) à la disposition des personnes sur les lieux et avoir toutes les étiquettes et marques nécessaires du Système général harmonisé avant que la matière ne soit mise en circulation pour utilisation.

10.2.3 Entrepreneurs

En raison du large éventail d'activités possibles, il existe de nombreuses variables pouvant affecter la façon d'évaluer et de gérer les **entrepreneurs**.

Ces variables incluent, sans s'y limiter:

- Le niveau de **risque** impliqué
- Les **entrepreneurs** qui gèrent des **sous-traitants**
- Les **entrepreneurs** assumant la responsabilité principale pour un domaine du **projet** attribué; et
- Le niveau de maturité des **entrepreneurs** disponibles

Il existe quatre niveaux de classification en matière de **risques** pour les **entrepreneurs**. Plus le niveau de **risque** est élevé, plus l'évaluation SSE et les critères de rendement seront stricts. Les entrepreneurs doivent être classés dans le niveau qui représente le degré de **risque** le plus élevé en fonction des activités que l'**entrepreneur** réalisera.

Les **entrepreneurs** qui effectuent des travaux dans un **milieu de travail** d'**AtkinsRéalis** doivent être évalués et « préqualifiés » pour répondre aux exigences en matière de SSE pour travailler avec **AtkinsRéalis**. Ce programme de préqualification doit s'assurer que les **entrepreneurs** démontrent qu'ils satisfont aux exigences stipulées dans le formulaire de pré-sélection de l'**entrepreneur**, que ces exigences soient évaluées manuellement ou par d'autres moyens (p. ex., numérique, tiers, etc.).

[Procédure de gestion des entrepreneurs](#)

[Formulaire de pré-sélection des entrepreneurs](#)

[Formulaire de pré-mobilisation des entrepreneurs](#)

10.3 Maîtrise opérationnelle

Les **procédures** suivantes doivent être mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisation:

[Aptitude au travail](#)

[SSE au bureau](#)

[Contrôle de la circulation](#)

[Travail en isolement](#)

10.4 Préparation et réponse aux situations d'urgence

10.4.1 Programme de la résilience des affaires et du rétablissement des activités (PRARA)

Pour favoriser la capacité de résilience de l'organisation, toutes les activités d'entreprise, régionales et locales (pays, projets et milieux de travail) d'**AtkinsRéalis** doivent planifier, se préparer et répondre et se rétablir de tout Incident majeur ou catastrophique susceptible d'interrompre le cours normal de ses activités commerciales et d'avoir des impacts sur son personnel, ses biens et sa réputation.

Le PRARA doit fournir un cadre de travail qui assure qu'**AtkinsRéalis** dispose des ressources et des plans d'intervention adéquats en cas d'Incident pour rétablir ses activités lors d'Incidents majeurs ou catastrophiques. Le PRARA exige la mise sur pied d'une Équipe Gestion de Crise (EGC) à deux niveaux de l'organisation.

- Au niveau de l'entreprise – englobant les **secteurs, régions, activités mondiales** et fonctions d'entreprise.
- Au niveau régional – y compris les pays, **UE**, fonctions, **milieux de travail**.

Toutes les opérations organisationnelles, régionales et locales doivent mettre en œuvre le PRARA, et les responsables des **UE**, entités ou **milieux de travail** sont responsables de son application dans leurs **secteurs, régions** ou **activités mondiales** respectifs.

La mise en œuvre et la mise à jour du PRARA consistent en douze (12) étapes:

1. Nommer les membres de l'EGC.
2. Effectuer une évaluation des **risques** et une analyse des impacts de l'entreprise.
3. Concevoir, mettre en œuvre et mettre à jour le plan de gestion de la résilience des affaires.
4. Concevoir, mettre en œuvre et mettre à jour le plan d'intervention d'urgence (PIU).
5. Concevoir, mettre en œuvre et tenir à jour le plan de continuité des affaires.
6. Transmettre les données d'applications et de processus critiques au groupe des technologies de l'information pour leur plan de reprise après sinistre des TI.
7. Mettre sur pied le Centre de résilience.
8. Définir les personnes-ressources internes et externes.
9. Définir ou aligner les processus de notification, d'enregistrement et de communication des Incidents (processus de notification des Incidents).
10. Assurer les activités de formation et de sensibilisation.
11. Mettre à l'essai et valider le PRARA.
12. Réviser et tenir à jour le PRARA.

[Programme de la résilience des affaires et du rétablissement des activités](#)

10.4.2 Plan d'intervention d'urgence

En cas d'urgence ou de menace à la sécurité, tous les milieux de travail doivent être adéquatement préparés pour réagir efficacement afin de protéger les personnes, la collectivité, l'environnement et les actifs des **clients** et de l'entreprise. Tous les **milieux de travail** doivent avoir un Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) complet et à jour.

Celui-ci doit inclure, au minimum:

- Attribution des rôles d'intervention d'urgence.
- Une formation périodique en intervention d'urgence, conformément aux exigences applicables.
- Des exercices périodiques et essais de simulation d'évacuation et d'intervention.
- Un nombre adéquat d'agents d'intervention d'urgence et de secouristes qualifiés dans le **milieu de travail** pendant les heures d'ouverture normales.
- Des trousse de premiers soins et de l'équipement d'intervention adéquats au **milieu de travail** en bon état, régulièrement inspectés, entretenus et remplacés au besoin.
- Une enquête sur tout Incident dans les plus brefs délais et communiquées efficacement à toutes les parties intéressées, y compris la direction, le service de SSE local ainsi les organismes de réglementation et de l'application des lois, au besoin.
- Des inspections préventives pour détecter de façon proactive les dangers et les mesures de contrôle, et
- Un examen du PIU annuellement ou lorsqu'une modification y a été apportée.

[Lignes directrices concernant le Plan de mesures d'urgence](#)

11. Évaluation du rendement

11.1 Mesure et surveillance du rendement

Les indicateurs de SSE d'**AtkinsRéalis** visent à déterminer les événements liés au travail qui doivent être suivis afin de promouvoir une culture de SSE (indicateurs proactifs) et de signaler les Incidents de SSE liés au travail (indicateurs réactifs). L'objectif est de recueillir des données SSE à l'aide de mesures communes pour toutes les **secteurs**, **régions** et **activités globales** afin de pouvoir facilement suivre et comparer les chiffres et dégager les tendances.

AtkinsRéalis utilise un système en ligne nommé [BlueSky 2.0](#), généré par Enablon. Tous les **employé-es** d'**AtkinsRéalis** ayant un compte de connexion à l'entreprise ont accès à [BlueSky 2.0](#).

[BlueSky 2.0](#) est administré par l'équipe SSEM de l'entreprise et surveillé par des professionnels de la SSE au niveau des **secteurs**, **régions** et **activités globales** pour en assurer l'exactitude et l'intégralité. [BlueSky 2.0](#) permet de suivre diverses activités, dont les observations des **employé-es**, les visites de sites et les activités habilitantes effectuées par les dirigeants, les audits, les inspections, le signalement des accidents et des Incidents et les enquêtes. Les mesures correctives sont également suivies dans le système jusqu'à leur fermeture.

Les événements consignés sont contrôlés par l'équipe SSE du **milieu de travail** et distribués au sein de l'organisation en conséquence. Toutes les données de SSE doivent être saisies tous les mois dans [BlueSky 2.0](#) dans les dix premiers jours du mois suivant. Les résultats des signalements en matière de SSE des **UE** sont résumés dans un rapport SSEM de l'entreprise. Ce rapport indique régulièrement l'état des objectifs de SSE et des cibles des IRC au niveau du **secteur**, de la **région** et de l'**activité globale**.

[Lignes directrices concernant les indicateurs SSE](#)

11.1.1 Programme de surveillance environnementale

Les **milieux de travail** assujettis à des exigences en matière de surveillance environnementale doivent élaborer un programme de surveillance environnementale pour s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs obligations.

Un programme de surveillance environnementale doit comprendre, au minimum:

- Les paramètres à surveiller
- L'emplacement d'échantillonnage ou de mesure
- La fréquence d'échantillonnage ou de mesure
- À qui en rendre compte
- La fréquence des rapports
- Les normes et critères à respecter, et
- Les documents de référence.

Les preuves des résultats de la surveillance, des mesures et de l'analyse doivent être facilement disponibles et conservées.

11.1.2 Étalonnage des instruments

Les **milieux de travail** doivent élaborer un processus pour s'assurer que tout l'équipement de surveillance et de mesure détenu ou loué par **AtkinsRéalis** ou des **entrepreneurs** est fonctionnel, vérifié, étalonné et entretenu conformément aux recommandations des fabricants.

11.2 Surveillance et programme d'assurance mondial

La surveillance et les audits mondiaux d'assurance SSE d'**AtkinsRéalis** contribuent à l'objectif d'amélioration continue des performances SSE de l'entreprise en évaluant la conformité aux exigences SSE. Les inspections et les audits mondiaux d'assurance constituent des éléments essentiels pour obtenir des rétroactions, comprendre et soutenir l'entreprise, susciter des changements positifs et planifier l'avenir. Les inspections internes, les audits mondiaux d'assurance, les évaluations de la conformité et les audits externes des organismes de certification sont effectués pour surveiller la conformité avec le SMGSSE, les obligations légales et autres Obligations de Conformité, et pour recevoir un retour d'information de la part des **employé-es** et des responsables.

Les activités de surveillance sont menées à différentes fréquences et à différents niveaux au sein de l'organisation.

11.2.1 Programme d'inspection en milieu de travail

Chaque **milieu de travail** doit mettre en œuvre un programme d'inspection documenté, précisant les différents niveaux et fréquences d'inspection, ainsi que les fonctions professionnelles responsables. Les inspections doivent être enregistrées dans le module d'inspection de [BlueSky 2.0](#) et des mesures correctives doivent être associées à chaque constat d'inspection.

Les inspections des **milieux de travail** (y compris les bureaux) sont effectuées au minimum trimestriellement ou selon les exigences spécifiées au plan SSE du **milieu de travail**, dans la réglementation locale, selon les exigences de l'**UE** et / **ou** à la demande du **client**.

11.2.2 Audits mondiaux d'assurance

Les audits sont répartis sur deux niveaux, et les employés, les gestionnaires et les fonctions de soutien participent au programme d'audit à chaque niveau:

1. Niveau de l'entreprise
2. Niveau opérationnel

Toutes les actions correctives identifiées lors d'un audit mondial d'assurance doivent être saisies et suivies jusqu'à leur fermeture dans [BlueSky 2.0](#).

11.2.2.1 Audit mondial d'assurance – Niveau de l'entreprise

L'audit mondial d'assurance SSE (niveau de l'entreprise) doit être réalisé chaque année dans les **milieux de travail** sélectionnés. L'outil d'audit d'assurance de l'entreprise doit être utilisé car il est conçu pour valider la conformité avec les exigences d'**AtkinsRéalis** ainsi que pour définir l'exposition au **risque** et le profil de **risque** des **projets**. Les audits mondiaux d'assurance globale de l'entreprise sont effectués par l'équipe SSE mondiale.

Un calendrier d'audits mondiaux d'assurance est établi par le VPP SSEM au début de l'année, en consultation avec les dirigeants des entités. Ce calendrier est fréquemment mis à jour au cours de l'année afin de tenir compte des modifications apportées à la portée des activités (par exemple, nouveaux **projets** ou nouvelles opérations) et aux échéanciers des **projets**.

Les critères de sélection de l'audit mondial d'assurance comprennent, sans s'y limiter:

- Revues de direction du **milieu de travail**
- Examen du rapport mensuel SSE
- Clôture des actions correctives en cours
- Tendances par rapport aux Incidents, y compris les indicateurs avancés et retardés
- Résultats d'audits, et
- Demandes des clients

À l'issue de l'audit mondial d'assurance, le rapport est envoyé par l'auditeur principal aux:

- **Gestionnaire** de **projet** ou **milieu de travail**
- **Gestionnaire** SSE
- VPP SSEM et
- VP de la **région, du secteur** ou de l'**activité mondiale**.

À la suite de la transmission du rapport, les **milieux de travail** sont tenus de soumettre un plan d'action dans [BlueSky 2.0](#) dans les 14 jours suivant la date de l'audit afin de répondre aux constats qui ont été identifiés. Toutes les actions correctives qui en découlent doivent être mises en œuvre conformément au plan d'action. Une mise à jour de l'état d'avancement des actions correctives visant à fermer les constats doit être soumise à l'auditeur principal SSEM dans les 90 jours suivant la date de l'audit.

Les audits des **milieux de travail non-contrôlés** peuvent également être réalisés à l'aide de l'outil d'audit d'assurance de l'entreprise ou selon les instructions du VPP SSEM.

[Procédure sur les audits mondiaux d'assurance SSE](#)

11.2.2.2 Audit d'assurance – Niveau opérationnel

Chaque **milieu de travail** doit mettre en œuvre un programme de surveillance interne documenté. Dans le cadre de ce programme, un examen de surveillance interne doit être effectué au moins une fois par an à l'aide de l'outil d'audit d'assurance de l'entreprise. Des plans d'actions correctives doivent être établis pour chaque constat d'audit. Les vice-présidents SSE **des secteurs et des régions** sont invités à participer aux audits internes des **milieux de travail** des **UE** sélectionnées. La participation active de tout le **personnel** du **milieu de travail**, y compris des représentants de la direction du site, est obligatoire.

Les auditeurs doivent être formés et leurs compétences évaluées. Le mandat des auditeurs internes est le suivant:

- Identifier les domaines de non-conformité et convenir de mesures correctives avec les **employé-es** et les **gestionnaires** concernés.
- Identifier les possibilités d'amélioration continue.
- Identifier les possibilités d'amélioration.
- Fournir des informations pour les revues de direction.
- Accroître la sensibilisation au SMGSSE.
- Identifier les tendances comme référence de base pour l'amélioration

11.2.2.3 Évaluation de conformité SSE

Chaque **lieu de travail** doit s'assurer qu'un processus est en place pour évaluer sa conformité avec les obligations légales et autres obligations de conformité (voir 8.2). Les **lieux de travail** doivent procéder à des évaluations périodiques de la conformité SSE à une fréquence déterminée par le **lieu de travail** sur la base de considérations telles que la taille, les changements dans les obligations SSE et autres, l'historique et les performances passées.

Sans exception, au moins une évaluation de conformité doit être effectuée chaque année et si une **non-conformité** est détectée au cours de l'évaluation, des mesures doivent être prises conformément aux exigences de la **non-conformité**, afin de garantir une correction complète et appropriée et d'éviter que la situation ne se reproduise. Les évaluations de conformité doivent être menées par du **personnel** familier avec la législation SSE locale. Le rapport d'évaluation de la conformité et le suivi des actions correctives doivent être gérés dans [BlueSky 2.0](#).

11.2.2.4 Audits des organismes de certification

Des audits de surveillance et de re-certification sont effectués périodiquement par des organismes de certification externes afin de s'assurer que notre SMGSSE répond aux exigences des normes ISO 14 001 et ISO 45 001 tout en adoptant un état d'esprit d'amélioration continue. Tout constat identifié (**non-conformité**) doit être gérée dans [BlueSky 2.0](#) et traité en temps opportun.

11.3 Revue de direction

Des revues de direction du programme SSE doivent être effectués au moins une fois par an au niveau de l'entreprise, des **UE** et des **projets/opérations**. Les revues de direction doivent être réalisées pour confirmer l'adéquation du SMGSSE et sa pertinence, son adéquation et son efficacité et pour identifier tout besoin de modification des processus, des **documents de gouvernance** et des objectifs.

Les comptes rendus des revues de direction doivent être conservés.

Les revues de direction doivent comprendre:

- Un résumé des résultats des audits et des inspections internes.
- Les évaluations de la conformité aux exigences légales en vigueur et autres exigences.
- Les communications pertinentes des parties externes intéressées, y compris les plaintes.
- Le rendement de SSE dans l'organisation.
- La mesure avec laquelle les objectifs sont atteints.
- Les progrès réalisés grâce à tout groupe de discussion.
- L'état des enquêtes sur les Incidents.
- L'examen des Aspects et des Impacts Environnementaux Significatifs.
- Le suivi des mesures prises à la suite des revues de direction précédentes.
- L'état des mesures correctives.
- L'évolution des circonstances, y compris l'évolution des exigences juridiques et autres en matière de SSE.
- Les résultats des sondages auprès des **employé-es**.
- L'adéquation des ressources pour le maintien d'un système de gestion SSE efficace.
- Les recommandations d'améliorations.

Les résultats des revues de la direction doivent être conformes à l'engagement de l'organisation à l'égard de l'amélioration continue et doivent comprendre toutes les décisions et les actions liées aux **documents de gouvernance**, aux objectifs et aux ressources en matière de SSE.

12. Amélioration

12.1 Gestion des incidents

L'enquête constitue notre curiosité à comprendre les résultats imprévus telle la différence entre le travail planifié et le travail effectué. Les enquêtes doivent être menées immédiatement après qu'un événement s'est produit afin de déterminer ce qui est arrivé et de s'assurer que cela ne se reproduira pas.

Étapes à suivre afin de gérer correctement les apprentissages des Incidents:

- Tous les Incidents doivent être saisis dans [BlueSky 2.0](#) dans les 24 heures suivant.
- Lorsque la classification d'un Incident n'est pas immédiatement claire, une documentation décrivant les raisons de la classification choisie doit être téléchargée sur [BlueSky 2.0](#).
- Tous les Incidents doivent être signalés et faire l'objet d'une enquête tel que décrit dans la [procédure de gestion des incidents SSE](#). Pour les blessures graves ou décès (en anglais SIF pour Serious Injury and Fatality) et les Incidents Environnementaux de Niveau 3, la ou les causes fondamentales doivent être établies conformément à la [procédure de gestion des incidents SSE](#).
- Lorsque l'enquête est menée en interne, les rapports d'enquête finaux doivent être téléchargés dans les 14 jours suivant l'Incident.
- Toutes les actions correctives doivent être suivies dans [BlueSky 2.0](#). Les actions correctives dont le niveau de **risque** initial est élevé ou extrême doivent être classées par ordre de priorité et clôturées en temps opportun.
- Tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 doivent être signalés au président et au directeur général dans les 24 heures suivant.
 - En cas d'Incident, la direction du **projet** doit informer le responsable de l'**UE** et le représentant SSE de l'**UE**. Le responsable de l'**UE** doit immédiatement informer par courriel le président et chef de la direction, le président du **secteur**, de la **région** ou de l'**activité mondiale**, le vice-président SSE du **secteur**, de la **région** ou de l'**activité mondiale**, le chef de la gestion des **risques**, surveillance des **risques** et du rendement de **projet** et le VPP SSEM.

[Procédure de gestion des incidents SSE](#)

12.1.1 Conférence téléphonique de l'unité d'exploitation

Pour tous SIF et Incident Environnemental de niveau 3, une conférence téléphonique spécifique à l'**UE** doit être organisée dans les 96 heures suivant l'Incident avec le responsable de l'**UE** et les dirigeants concernés pour discuter de l'état des personnes touchées et/ou des dommages causés à l'environnement. Une preuve documentée de cette conférence doit être téléchargée dans la section des preuves de l'événement associé dans [BlueSky 2.0](#). Un représentant de l'équipe SSEM doit être invité à participer à l'appel. Après l'appel, le représentant SSE de l'**UE** doit transmettre un rapport éclair sur l'Incident au vice-président SSE du **secteur** ou de la région pour qu'il l'examine et le distribue au comité d'examen des Incidents.

[Rapport éclair - gabarit](#)

12.1.2 Comité d'examen des incidents

Le comité d'examen des Incidents (composé du VPP SSEM, du vice-président SSE du **secteur** et des **régions** et des membres de l'équipe SSEM) se réunit chaque semaine pour examiner tous les Incidents SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 ainsi que les actions correctives y étant associées. Lorsque la classification ou le potentiel d'un Incident est remis en question, c'est au VPP SSEM que revient la décision finale.

Ce comité examine en outre l'enquête sur l'Incident, les détails du signalement et les taux de fermeture des actions correctives. Les indicateurs suivants servent à déterminer si des occasions d'apprentissage efficaces sont saisies dans le cadre de la gestion des Incidents. Les six mesures sont les suivantes:

1. SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 signalés dans [BlueSky 2.0](#) et au président et chef de la direction dans les 24 heures.
2. Une conférence téléphonique de l'**UE** est organisée pour tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 dans les 96 heures suivant l'événement ou l'escalade de l'événement vers un SIF ou un Incident Environnemental de Niveau 3.
3. Un rapport éclair pour tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 doit être soumis au comité d'examen des Incidents après l'appel de 96 heures pour examen et distribution.
4. L'enquête d'Incident est complétée pour tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 et téléchargée une fois approuvée, dans un délai de 14 jours pour les enquêtes menées en interne.



5. Un document d'une page sur les leçons apprises est transmis au comité d'examen des Incidents dans un délai de 21 jours pour tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3 afin qu'ils l'examinent et le distribuent.
6. Les actions correctives fermées dans [BlueSky 2.0](#) au plus tard à la date prévue dans le rapport d'enquête final pour tous les SIF et Incidents Environnementaux de Niveau 3.

Un appel d'apprentissage mensuel aura lieu, pour examiner certains Incidents choisis par le VPP SSEM, avec le président et chef de la direction et le chef de la gestion des risques, surveillance des risques et du rendement de **projet**. Les responsables du **secteur**, de la **région**, de l'**activité mondiale**, de l'**UE** et des **projets** ou exploitations associés aux Incidents sélectionnés participeront à l'appel pour passer en revue les leçons apprises suite à l'enquête. À la suite de cet appel, le VPP SSEM transmettra à l'équipe de gestion opérationnelle un Moment de valeurs de sécurité pour leurs réunions de direction.

[Leçons apprises - gabarit](#)

12.1.3 Observations SSE

Une observation de SSE est une condition ou un comportement dangereux (aucune énergie libérée) où aucun Incident ne s'est produit, mais où la possibilité existait. Ces événements doivent être signalés rapidement dans [BlueSky 2.0](#). Les observations SSE ouvertes doivent faire l'objet d'un suivi jusqu'à leur fermeture en accordant la plus haute priorité à la correction des conditions qui pourraient entraîner une blessure ou une maladie.

12.2 Non-conformités et actions correctives

Lorsqu'une **non-conformité** survient, l'ensemble du **personnel** a la responsabilité et la liberté organisationnelle d'identifier les **non-conformités** apparentes aux exigences spécifiées et à toute phase d'un **projet** ou dans tout processus utilisé au sein de l'organisation. La nécessité d'une action corrective pour éliminer la ou les causes profondes de la **non-conformité** doit être gérée de manière à garantir que la **non-conformité** ne se reproduise pas ou ne se produise pas ailleurs.

12.3 Amélioration continue

Les exigences de ce document doivent faire l'objet d'une surveillance et d'une évaluation de routine afin de s'assurer que le SMGSSE est exploité de façon adéquate pour atténuer les **risques** et pour fournir du soutien et des services à l'entreprise

De telles surveillance et évaluation de routine doivent être effectuées au moyen des méthodes suivantes:

- Sondages de la main-d'œuvre
- Équipes de formation
- Évaluation par les pairs
- Audits formels du système mondial
- Auto-audits annuels

12.4 Récompenses et reconnaissances

À **AtkinsRéalis**, nous croyons que la reconnaissance est essentielle pour établir et entretenir une culture de SSE mature. Pour assurer que l'engagement envers le plus haut niveau de santé, de sécurité et de protection de l'environnement de tous les **employé-es** est reconnu, **AtkinsRéalis** utilisera la plateforme #WOW pour la reconnaissance dans tous les **milieux de travail contrôlés**.

Cette stratégie vise à inclure tous les **employé-es**, y compris la haute direction, à encourager les interactions positives et à fournir une rétroaction immédiate. Ce système vise à récompenser les comportements proactifs de gestion des **risques** afin d'améliorer les résultats. Il doit être un outil primordial pour les responsables de SSE.

L'objectif du programme de reconnaissance est de récompenser les efforts et non les résultats. La reconnaissance permet à toutes les parties prenantes de renforcer les actions souhaitées de manière tangible.

13. Exceptions et dérogations

Dans des circonstances exceptionnelles où les **documents de gouvernance** de classe 1 ou de classe 2 ne peuvent être pleinement respectés à des fins légitimes, le **personnel** doit soumettre une demande de dérogation conformément à l'**instruction de travail Processus de dérogation** et utiliser l'**outil de demandes de dérogations**. Les **écarts** par rapport aux **documents de gouvernance** de classe 1 ou de classe 2 doivent être signalés et approuvés avant toute action, sauf si un écart immédiat est nécessaire pour protéger la santé, la sécurité ou la sûreté d'une personne.

Dérogation par rapport aux **documents de gouvernance** de classe 3 doivent être gérés et documentés par le **secteur, la région ou l'activité mondiale** qui les émet.

Le processus de **déviations** n'est pas destiné à traiter les cas connus ou suspectés de **non-conformité** ou de violation du **code de conduite**, de tout autre **document de gouvernance** ou de toute violation des lois ou réglementations applicables.

14. Informations complémentaires

Pour des questions ou de plus amples informations au sujet de cette instruction de travail, veuillez contacter hse@atkinsrealis.com hse@atkinsrealis.com.

Contrôles et tâches relatifs à ce document (le cas échéant)

1. Tous les **secteurs, régions et activités mondiales d'AtkinsRéalis**, ainsi que leurs **milieux de travail contrôlés** (bureaux, **projets**, opérations) doivent mettre en œuvre et démontrer leur conformité au SMGSSE.
2. **AtkinsRéalis** attend de ses partenaires commerciaux, tels que les entreprises associées ou les **coentreprises** pour lesquelles nous n'avons pas de responsabilité d'**entrepreneur** principal, ainsi que des **entrepreneurs** et des **fournisseurs** avec lesquels nous sommes impliqués, qu'ils se conforment à des exigences équivalentes en matière de gestion HSE.

Documents et réglementations connexes (le cas échéant)

[Instruction de travail concernant les exigences pour les milieux de travail non-contrôlés](#)

[Politique du cadre de gouvernance](#)

[Enjeux internes et externes - Analyse SWOT](#)

[Registre des besoins et attentes des parties intéressées](#)

[Énoncé de politique SSE](#)

[Énoncé de politique de développement durable](#)

[BlueSky2.0](#)

[Procédure de gestion de risques](#)

[Instruction de travail concernant les critères SSE pour le registre des risques de projet](#)

[Instruction de travail concernant l'identification des aspects et impacts environnementaux](#)

[Registre des aspects et impacts environnementaux](#)

[Meilleures pratiques de gestion de l'environnement \(MPGE\)](#)

[Protocole de gestion des risques critiques \(PGRC\)](#)

[Instruction de travail concernant l'analyse des dangers de la tâche](#)

[Feuille de travail - Analyse des dangers de la tâche](#)

[Instruction de travail concernant le processus Prendre du recul](#)

[Carte Prendre du recul](#)

[Registre des obligations de conformité](#)

[Procédure de gestion des entrepreneurs](#)

[Formulaire de pré-sélection des entrepreneurs](#)

[Formulaire de pré-mobilisation des entrepreneurs](#)

[Procédure d'aptitude au travail](#)

[Procédure de SSE au bureau](#)

[Procédure de contrôle de la circulation](#)

[Procédure concernant le travail en isolement](#)

[Procédure concernant le programme de résilience des affaires et du rétablissement des activités](#)

[Lignes directrices sur le Plan de mesures d'urgence](#)

[Indicateurs SSE](#)

[Procédure d'audit mondial d'assurance SSE](#)

[Procédure de gestion des incidents](#)

[Rapport éclair](#)

[Leçons apprises](#)

[Code de conduite](#)

[Instruction de travail Processus de dérogation](#)

Annexe A – Glossaire Livre Bleu

AES	Aspect environnemental significatif
ADT	Analyse des dangers de la tâche
AFQRP	Aussi faible que raisonnablement possible
Analyse SWOT	Analyse visant à identifier les forces et les faiblesses internes, ainsi que les opportunités et menaces externes. De l'acronyme anglais SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)
Aspect environnemental	Élément des activités d'un site contrôlé susceptible d'interaction avec l'environnement
BlueSky 2.0	Base de données de statistiques SSE utilisée pour signaler et gérer les événements, les inspections, les vérifications, les mesures correctives, etc.
Comité de direction	Comité formé du président et chef de la direction, des présidents de secteurs ainsi que des vice-présidents directeurs des fonctions d'entreprise
Entrepreneur principal	Partie ou personne désignée ayant la responsabilité principale, législative ou contractuelle, en matière de SSE
Environnement	L'environnement dans lequel le milieu de travail contrôlé œuvre, y compris l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les humains et leurs interrelations
ÉPI	Équipement de protection individuelle
EGC	Équipe Gestion de crise
Équipe de direction	Comité de direction, composé du président et chef de la direction, des présidents des secteurs et des vice-présidents directeurs des fonctions d'entreprise
Équipe de gestion opérationnelle	Composée des membres du comité de direction et des membres clés de l'équipe de gestion responsable du rendement de l'entreprise
ESG	Environnement, social et gouvernance
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, soit négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un projet
Incident	Une libération d'énergie non planifiée qui entraîne une blessure ou un dommage
Incident enregistrable	Traitements médicaux, assignations temporaires, pertes de temps ou décès
Incident environnemental de niveau 3	Situation où au moins UN des éléments suivants est présent: Représente une menace immédiate pour la vie humaine/sécurité ou rend nécessaire l'évacuation du milieu de travail ou l'intervention du service d'incendie; effet persistant ou étendu sur la qualité de l'eau, du sol ou de l'air; dommages importants à l'écosystème aquatique ou terrestre; contamination de zones sensibles ou d'espèces protégées; fermeture d'un puits ou d'un point d'extraction d'eau pour la consommation humaine; contamination de l'eau ou des sols qui migre à l'extérieur des limites du milieu de travail; décontamination approfondis devant être confiés à des ressources externes spécialisées (excavation, pompage, etc.); manquement persistant et significatif aux conditions d'un permis ou d'une licence; ordonnance* par les autorités réglementaires; poursuites potentielles ou poursuites par les autorités réglementaires; déversement d'hydrocarbures ou de matières dangereuses d'au moins 200 litres sur le sol ou déversement d'au moins 100 litres d'hydrocarbures ou de matières dangereuses dans l'eau.

IRC	Indicateur de rendement clé
ISO	Organisation internationale de normalisation.
MGPE	Meilleures pratiques de gestion environnementale
Obligations de conformité	Exigences auxquelles AtkinsRéalis doit ou choisit de se conformer, dont les lois, exigences contractuelles, codes de pratiques et normes facultatives
PGRC	Protocoles de gestion des risques critiques
PIU	Plan d'intervention d'urgence
Plaintes	Une plainte d'insatisfaction présentée à AtkinsRéalis par une partie intéressée (p. ex., clients, collectivités, grand public, employé-es, etc.)
PRARA	Programme de la résilience des affaires et du rétablissement des activités
PGRC	Protocole de gestion des risques critiques
SIF	De l'acronyme anglais SIF (Serious Injury or Fatality). Un incident dans une situation où la libération ou l'exposition à une source d'énergie élevée est réelle ou potentielle. De même que: <ol style="list-style-type: none"> 1. L'absence de contrôle direct, et 2. Il existe un risque réel ou potentiel pour un travailleur de subir une blessure qui: <ol style="list-style-type: none"> a) entraîne le décès; ou b) est une menace pour la vie; ou c) modifie le cours de la vie.
SMGSSE	Système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement.
SSE	Santé, sécurité et environnement
SSEM	Santé, sécurité, environnement mondiaux
SSPT	Sécurité, surveillance de projet et technologie
SST	Santé et sécurité au travail
UE	Unité d'exploitation; subdivision dans un secteur, p. ex., dans le secteur nucléaire, il y a trois (3) unités d'exploitation: Royaume-Uni, Europe et Moyen-Orient; Canada et Candu; et États-Unis
VP	Vice-président
VPD	Vice-président directeur
VPP	Vice-président principal
Zone sensible	Comprend, sans toutefois s'y limiter: cours d'eau, milieux humides, égouts pluviaux, puits, forêts, environnements urbains, aires protégées comme les sites Ramsar, sites archéologiques, aires marines protégées et parcs naturels

Des informations
supplémentaires et
divers documents
liés à Bluebook sont
disponibles sur
notre [site Web](#).